

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: REF 5009
Dénomination: SP729 Red Santa

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: Cosmétique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PASSIONE BEAUTY S.P.A.
Adresse: Viale Crispi 89-93
Localité et Etat: 36100 Vicenza (VI)
Italia

Tél. +39 0444-239569

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

quality@pucosmetica.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à
1) ORPHILA – INRS
01.45.42.59.59
2) French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison
and toxicovigilance Centre Network
+ 33 3 83 85 21 92

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).
Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de
la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

P280	Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient: Acide méthacrylique, monoester avec propane 1,2-diol
[MÉTACRYLATE D'HYDROXYPROPYL]

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq$ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
Acide méthacrylique, monoester avec propane 1,2-diol [MÉTACRYLATE D'HYDROXYPROPYL]		
INDEX	32,5 $\leq$ x < 35	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317
CE	248-666-3	
CAS	27813-02-1	
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL		
INDEX	0,2 $\leq$ x < 0,25	Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1
CE	204-881-4	
CAS	128-37-0	

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseil général:

Retirez les vêtements contaminés.

Inhalation:

Amenez la victime en plein air et gardez-la au repos dans une position qui favorise la respiration. Sinon

La respiration, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire se produit, pratiquez la respiration artificielle ou oxygène du personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne qui donne de l'aide pour effectuer la respiration de la bouche.

Consultez un médecin si les effets négatifs sur la santé persistent sont graves. Si nécessaire, appelez une antivale ou un centre non médian.

S'il est inconscient, mettez en place la déception et prenez immédiatement des soins médicaux. Maintenir une route ouverte. Desserrer les vêtements serrés comme un crochet, une cravate, une ceinture ou une ceinture. En cas d'inhalation de peintures de décomposition dans un incendie, les into peuvent subir un retard. La personne exposée 48 heures peut être nécessaire sous supervision médicale

Contact avec la peau:

Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Retirez les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements précis avec de l'eau avant de retirer ou de porter des gants. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas de plaintes ou de symptômes, évitez une nouvelle exposition. Lavez les vêtements avant de réutiliser. Nettoyez soigneusement les chaussures avant de se réutiliser. Obtenez des soins médicaux si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux:

Consultez un médecin immédiatement. Lavez-vous immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les yeux ouverts.

Ingestion:

Rincez votre bouche à l'eau. Retirez la prothèse si elle est présente. Amenez la victime en plein air et gardez-la

Reposez-vous dans une position confortable pour respirer. Si le matériau a été ingéré et que la personne exposée est consciente, faites de petites quantités de boissons aquatiques. S'arrêter si la personne exposée se sent mal parce que les vomissements peuvent être dangereux. N'induit pas de vomissements si ce n'est pas indiqué par le médecin personnel. Si des vomissements se produisent, la tête doit être maintenue bas pour que les vomissements n'entrent pas

poumons. Consultez un médecin si les effets négatifs sur la santé persistent ou sont graves. Ne donnez jamais rien oralement à une personne inconsciente. S'il est inconscient, placez un poste de sécurité et faites immédiatement visiter le médecin. Maintenez une voie

RUBRIQUE 4. Premiers secours ... / >>

aérienne ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que les colliers, les cravates, les ceintures.

Protection des secouristes

Informations pas disponibles

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:

Il peut provoquer une irritation du nez et de la gorge. Il peut provoquer une irritation respiratoire, provoquant une respiration ennuyeuse, une irritation, des maux de tête ou des nausées.

Contact avec la peau:

Il provoque la conscience de la peau et l'irritation cutanée. Gonflement et rougeur de la peau, douleur ou irritation et dermatite.

Contact visuel:

Cela cause de graves dommages oculaires. Conjonctivite, déchirure, rougeur, douleur, dommages à la cornée et gonflement des yeux.

Ingestion:

Nocif à l'ingestion, douleurs abdominales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements spécifiques:

Traitement: Traiter sur la base des symptômes (décontamination, fonctions vitales), pas de note d'antidote spécifique. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un incendie, les symptômes peuvent être retardés.

Il peut être nécessaire de maintenir la personne exposée pendant 48 heures sous surveillance médicale.

Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Médias Extincteur approprié:

Eau nébulisée, mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone.

Arrêt des médias non alimentable:

Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de décomposition dangereux peuvent inclure:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

Autres substances organiques et inorganiques non identifiées.

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau peut être inefficace dans la lutte contre le feu. Si l'eau est utilisée pour refroidir les conteneurs fermés pour éviter l'accumulation de pression, les buses nébulisantes sont préférées. Équipement de protection complet, y compris un respirateur autonome pour protéger les pompiers contre l'exposition à des ingrédients dangereux des produits de revêtement et de décomposition dangereux.

Pendant les conditions d'urgence, la surexposition aux produits de décomposition peut provoquer la santé; Les symptômes peuvent ne pas être immédiatement évidents. Obtenir une assistance médicale.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles, dispositifs de protection et procédures d'urgence

Pour les urgences non responsables: aucune action qui implique ou non des risques personnels ne doit être entreprise formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Gardez le personnel non nécessaire et non protégé de l'entrée. Ne touchez pas ou ne marchez pas sur le matériau versé. Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes.

Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez un équipement de protection individuelle adéquat.

Pour les sauveteurs: si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour faire face à l'évasion, prenez note de toute information dans la section "Contrôle d'exposition / contrôle d'exposition personnelle" sur United approprié et matériaux. Voir également les informations dans "pour le personnel non urgence".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle ... / >>

Évitez la dispersion et l'écoulement du matériau éventuellement renversé et le contact avec le sol, les voies navigables, les échappements et les égouts.

Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Matériau qui pollue l'eau. Il peut être nocif pour l'environnement s'il est libéré en grande quantité. Collectez les évasions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petite évacuation: Arrêtez la perte en cas de risque. Déplacez les conteneurs de la zone du déversement. Diluer avec l'eau et la vadrouille jusqu'à ce qu'il soit soluble dans l'eau. Alternativement, ou s'il est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau inerte sec et placer dans un récipient spécial pour l'élimination des déchets. Éviter de l'élimination autorisée des déchets contractuels.

Grande évacuation: arrêtez la perte en cas de risque. Déplacez les conteneurs de la zone du déversement. A l'approche de la sortie de Controcento. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver l'évacuation dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et récupérer les évacuations avec un matériau absorbant non aliéné, par ex. Sable, terre, vermiculite ou farine fossile et placer dans un récipient pour l'élimination selon les réglementations locales. Éviter de l'élimination autorisée des déchets contractuels. Le matériau absorbant contaminé peut entraîner le même danger du produit versé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour plus d'informations sur les contacts d'urgence.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur des équipements de protection individuels adéquats.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection: port de l'équipement de protection individuelle adéquat (voir la section "Contrôle de la protection personnelle / protection personnelle"). Les personnes ayant une histoire de problèmes de sensibilisation à la peau ne doivent être utilisées dans aucun processus dans lequel ce produit est utilisé. N'entrez pas dans les yeux, la peau ou les vêtements. Ne vous ingérez pas. Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes. Évitez la libération dans l'environnement. Gardez le conteneur d'origine ou une alternative approuvée faite avec un matériau compatible, maintenu fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides conservent des résidus de produits et peuvent être dangereux.

Ne réutilisez pas le conteneur.

Je recommande dans l'hygiène générale du travail: de bonnes pratiques d'hygiène industrielle doivent être observées.

Fournir un échange d'air suffisant et / ou une aspiration sur le lieu de travail.

Lavez-vous les mains avant le travail et après avoir terminé le travail.

Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas pendant le travail.

Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés.

L'utilisation d'équipements de livraison est recommandée pour minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Gardez dans une zone bien ventilée. Gardez les conteneurs (résistants aux solvants) fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Éloignez-vous des sources d'allumage. Stocker dans une zone propre et sèche. Rester conforme à la salle

Règlements. Conserver dans le récipient d'origine protégé de la lumière directe du soleil dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matériaux incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Gardez le récipient bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement fermés et conservés en position verticale pour éviter les pertes.

Ne gardez pas les conteneurs sans étiquette. Utilisez un conteneur approprié pour éviter la contamination environnementale.

Le conteneur vide peut conserver les résidus de produits (vapeur ou liquide).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solutions spécifiques du secteur industriel: le produit est uniquement pour un usage professionnel.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Références réglementaires:

DEU	Deutschland	WirkungDosisNOAELMAK-und BAT-Werte-Liste 2024 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2024
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en FranceDécret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

ACGIH

ACGIH 2025

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	10		40		INHALA
MAK	DEU	10		40		INHALA
VLA	ESP	10				
VLEP	FRA	10				
WEL	GBR	10				
ACGIH		2				INHALA

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAUX

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387).

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	Gel liquide	
Couleur	rouge	
Odeur	caractéristique	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	> 100 °C	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	pas disponible	
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	Insoluble in acqua. Solubile in solvante.	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	
Densité et/ou densité relative		

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques ... / >>

Densité de vapeur relative	pas disponible
Caractéristiques des particules	pas applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse si elle est stockée et manipulée comme prescrit / indiqué

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation est possible.

10.4. Conditions à éviter

Lumière solaire, pas les conditions propres à éviter pendant le stockage.

10.5. Matières incompatibles

Ne préservez pas avec des initiateurs de polymérisation, y compris des peroxydes, de forts agents oxydants.
Peroxydes, amines, composés sulfuriques, ions métalliques lourds, alcalis et agents réducteurs. Initiateurs radicaux libres.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les fumées produites lorsqu'elles sont chauffées jusqu'à la décomposition peuvent inclure: le monoxyde de carbone toxique, le dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.
Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>TOXICITÉ AIGUË

ETA (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ETA (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ETA (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

Acide méthacrylique, monoester avec propane 1,2-diol
[MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL]

LD50 (Dermal): > 13200 mg/kg Coniglio

LD50 (Oral): > 2000 mg/kg Ratto

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL

LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg

LD50 (Oral): > 6000 mg/kg

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

Acide méthacrylique, monoester avec propane 1,2-diol
[MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL]

Catégorie 2B (légèrement irritant pour les yeux) selon les critères GHS.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

Sensibilisation cutanée

Acide méthacrylique, monoester avec propane 1,2-diol
[MÉTHACRYLATE D'HYDROXYPROPYL]

Sensibilisant.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	
LC50 - Poissons	0,199 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	0,48 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,758 mg/l/72h
NOEC Chronique Poissons	0,053 mg/l
NOEC Chronique Crustacés	0,069 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	
Solubilité dans l'eau	0,76 mg/l
NON rapidement dégradable	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL	
BCF	465

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

Méthodes d'élimination:

Les déchets doivent être éliminés conformément au contrôle environnemental fédéral, étatique et local. Évitez la dispersion et l'écoulement du matériau renversées et le contact avec le sol, les cours d'eau, les échappements et les égouts.

Déchets dangereux:

Sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, ce produit est considéré comme un refus dangereux, tel que défini par la directive 91/689 / EEC de l'UE.

Conditionnement:

Méthodes d'élimination:

La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Emballage: récipient IBC, tambour en plastique.

Les emballages de défausse doivent être recyclés.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE :

Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point

3

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

REF 5009 - SP729 Red Santa

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
27. Règlement délégué (UE) 2024/2564 (XXII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.